

Je félicite le ministre de s'être finalement occupé de ce projet de loi, ainsi que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). C'est toujours un plaisir de l'écouter à la Chambre. Je sais que ce projet de loi représentait pour lui un travail imposant, mais il s'en est acquitté rapidement.

Je voudrais revenir sur une question qui a été abordée au cours du débat; c'est celle de l'extraterritorialité. Cette mesure contrebalance en quelque sorte les efforts du gouvernement visant à ouvrir complètement notre pays aux capitaux étrangers. Nous avons pu constater cette tendance la semaine dernière quand le gouvernement a décidé d'éliminer l'AEIE, organisme qui examinait les investissements étrangers pour s'assurer qu'ils étaient conformes aux intérêts du Canada en matière d'emplois, de recherche, etc., et de la remplacer par un nouvel organisme, appelé Investissement Canada, qui ouvre complètement les portes de notre pays aux investissements étrangers, ce que je trouve exagéré. Bien entendu, le ministre de la Justice n'est pas d'accord avec moi.

● (1240)

Tout à l'heure, le ministre a fait remarquer que des députés essayaient de donner des exemples du phénomène de l'extraterritorialité et des problèmes qui peuvent en découler. Je ne suis pas expert dans ce domaine, mais je sais par exemple que, dans le secteur énergétique que je connais un peu, les États-Unis pourraient adopter une loi d'urgence pendant une crise pétrolière ou même adopter des mesures législatives en prévision d'une telle crise. S'il y avait des problèmes au Moyen-Orient ou dans les États du Golfe, la grosse société multinationale Exxon pourrait, comme elle l'a déjà fait, détourner du pétrole destiné à sa filiale Imperial Oil, la plus grande société pétrolière canadienne, au profit de la maison mère américaine. C'est un exemple général d'extraterritorialité. Ce projet de loi ne nous permettrait pas de faire grand-chose dans un tel cas. Si Exxon décidait d'expédier vers les États-Unis le pétrole destiné aux Canadiens, peut-être pourrions-nous du moins faire intervenir un tribunal américain.

Je cite cet exemple pour expliquer la position du NPD. Il ne faut toutefois pas en conclure que nous sommes anti-américains. Le ministre ne l'a pas dit, mais j'ai déjà entendu cette accusation à la Chambre. Nous croyons fermement qu'il nous faut prendre des précautions, car nous n'avons pas une relation équilibrée avec nos grands amis américains. Les États-Unis sont un immense empire dont nous sommes de plus en plus la colonie. Il existe un ouvrage d'Arthur Lower qui s'intitule, je crois, *Colony to Nation* et que lisent tous les gens qui étudient la politique et l'histoire du Canada. On y explique comment le Canada, colonie britannique, est devenu un pays libre et indépendant. Pour ma part, j'ai peur que nous redevenions une colonie. Je pense que c'est le danger que nous fait courir le gouvernement quand il dit «à vos ordres» aux Américains.

Au début du siècle, un ancien premier ministre conservateur, Arthur Meighen, avait dit «à vos ordres» aux Britanniques. Le parti conservateur voulait à l'époque que le Canada demeure une colonie britannique. Les forces progressistes ont combattu

cette idée et ont finalement gagné la bataille qui a permis au Canada de devenir indépendant. Je ne voudrais pas que nous tombions sous l'influence des forces régressives représentées par une fraction du parti conservateur qui dit «à vos ordres» à une autre puissance coloniale, les États-Unis.

**M. McDermid:** Vous êtes vraiment paranoïaques.

**M. Waddell:** Je ne pense pas que nous soyons paranoïaques. Toute l'histoire du Canada se résume en une lutte pour l'indépendance. C'est justement là le point essentiel que je voulais souligner. L'objectif de ce projet est de faire en sorte que les lois américaines qui comportent des dispositions sur l'extraterritorialité ne s'appliquent pas au Canada.

Nous appuyons ce projet de loi pour les raisons mentionnées par le ministre de la Justice et pour celles que je viens de citer, mais j'incite le ministre de la Justice à la prudence, en sa capacité d'homme d'État. Tommy Douglas a illustré un jour les relations des États-Unis avec d'autres pays en prenant comme image celle d'un éléphant dansant parmi des poulets; c'est chacun pour soi. Les États-Unis sont plus forts que nous. Nous n'avons pas besoin d'être paranoïaques, inquiets ou anti-américains, mais nous devons par contre faire attention de ne pas devenir une colonie des États-Unis comme nous avons été autrefois une colonie britannique. Je termine par cette observation, en formulant l'espoir que la Chambre adopte le projet de loi C-14 aujourd'hui.

[Français]

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, je suis, comme mon collègue qui vient de parler, très heureux de participer à la fin de ce débat et de dire au ministre de la Justice (M. Crosbie) que le fait qu'il ait présenté ce projet de loi à la Chambre et qu'il ait l'accord unanime de la Chambre démontrent jusqu'à quel point le Parlement est très conscient du danger qu'un pays comme les États-Unis peut représenter pour les intérêts du Canada. Et dans le court débat qu'on a eu aujourd'hui, j'imagine que le ministre de la Justice a dû réaliser jusqu'à quel point les messages que son chef envoie aux Américains doivent être toujours faits avec un certain doute dans son esprit. Il faut qu'il s'assure que sa bonne foi, et je suis convaincu que son chef est plein de bonne foi, mais sa bonne foi, si elle est trop naïve, peut coûter très cher au Canada. Et dans le cas de l'extraterritorialité d'aujourd'hui, on sait fort bien que pour les États-Unis, cela a été, définitivement, un manque de respect pour l'autorité canadienne sur le sol canadien. Et je pense que tous les députés à la Chambre n'accepteraient jamais aucune atteinte à la souveraineté canadienne, et je suis heureux que le ministre de la Justice (M. Crosbie) ait enfin amené le projet de loi et qu'on puisse l'adopter ensemble.

Mais, à mon avis, cette attitude de prudence devra se refléter dans l'avenir aussi. Je pense que le chef de l'honorable député ne voudra jamais devenir gouverneur de l'État du Canada. Et, à ce niveau-là, pour éviter de devenir un gouverneur ou un chevalier servile, je pense que c'est important que son parti, le nôtre et le Nouveau parti démocratique soient toujours très à l'affût de chaque mesure américaine.